

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
TARIFS DROITS DE PLACE – ST PRIVAT 2020

Le Maire de Carmaux,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020,

ARRÊTE
Article 1^{er} :

Les tarifs des droits de place pour occupation du domaine public applicables aux forains à l'occasion des fêtes de St Privat 2020 sont les suivants :

Nom du forain	Place	Catégorie	Montant perçu
BAKOCHE Thierry	Jean Jaurès	Extazy	400.00
CAHOUR Christian	Jean Jaurès	Magic circus + 2 pinces	304.00
TOVAR	Jean Jaurès	Take off	400.00
FAYARD Louis	Jean Jaurès	Casino + pinces + pêche aux canards	115.20
HORSESEAU	Jean Jaurès	Roue + glacier	96.00
MANSO Frédéric	Jean Jaurès	Turbo jet + pêche aux canards	176.00
MORENO Jacques	Jean Jaurès	Rapid Orient	196.00
MORENO Jacques	Jean Jaurès	Modern bolide	196.00
PIERDON Jean-Louis	Jean Jaurès	Cascades	182.40
ROSEL Frédéric	Jean Jaurès	Tir	56.00
SPÄDA Mireille	Jean Jaurès	Tir	96.00
TOURNIER Frédéric	Jean Jaurès	Mario pinces	136.00
HINDERCHIED	Jean Jaurès	Sexy dance	400.00
ROSEL Dylan	Jean Jaurès	Loterie	236.80
POURNICHO	Jean Jaurès		56.00
LESSAGE	Jean Jaurès	Kebab	40.00
MORENO Jimmy	Jean Jaurès	Piscine	72.00
GOURGUES Joseph	Jean Jaurès	Piscine + churros + tremplin	171.20
RASSIN Yohann	La Gare	La pomme	176.00
VIEU René	La Gare	Loterie + pêche aux canards	20.00
ROSEL Sylvain	La Gare	Confiserie	56.00
COUCHINOX Jonathan	La Gare	Casino miami jeux	56.00
BEAUTOUR Isabelle	La Gare	Tir	24.00
LACROIX	La Gare	Pêche aux canards	20.00
ESPINOSA	La Gare	Pinces	10.00
FAYARD	La Gare	Loterie	20.00
TERARD	La Gare	Loterie + churros	20.00
TURPAUD Alison	La Gare	Pêche aux canards	10.00

LAPOULE	La Gare	Surf	100.00
COMMINGES Freddy	Gambetta	La fringale	200.00
DAVEQUE Armand	Gambetta	Mini scooter + pincés + confiserie	400.00
DAVEQUE et Fils (Alexis)	Gambetta	Auto scooter	640.00
FABRE Christian	Gambetta	Welcom palace	124.80
FERREOL Lucien	Gambetta	Tir + pêche aux canards	88.00
HEBRARD Francis	Gambetta	Sarl Lody	148.00
HEBRARD Mathieu	Gambetta	Horizon + pincés	360.00
BOUENO Jordan	Gambetta	Confiserie	60.00
LAPOULE Etienne	Gambetta	Pouss Pouss	48.00
LAZO Nicolas	Gambetta	Crazy gliss	261.60
LEFEVRE Jean Marie	Gambetta	Texas	97.60
PAPON Hervé	Gambetta	Simulateur	48.80
ENJARLAN	Gambetta	Pirate Caraïbes	264.00
PRIEUR Jean-Luc	Gambetta	La pieuvre	400.00
DESERT	Gambetta	Churros	48.00
RIVA	Gambetta	Pincés	50.00
BAQUEVILLE Paquita	Gambetta	Snack	60.00
		TOTAL	7 140.40 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et le service des Droits de Place sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,

Fait à Carmaux,

31 AOUT 2020

Le Maire,

Jean-Louis BOUSQUET



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.